



Chapitre Maisonneuve

Journal INFOMAIISON Septembre 2016 Saison 2016-2017

Bonjour à vous tous;

Nous sommes heureux d'être de retour pour une nouvelle saison qui débutera le 28 septembre avec notre premier dîner de 2016 chez Pizzeria Zappy dans l'ouest de la ville à Verdun.

Bienvenue à tous.

Depuis peu, nous avons 2 nouveaux partenaires d'affaires:

La **Cie d'assurance La Capitale** représentée par Mme Murielle Lafond et **Albi Le Géant** représenté par Mme Linda Bigeault qui seront présentes lors de nos dîners.

Aussi, c'est le temps de renouveler votre adhésion pour l'année 2017. Nous vous invitons cordialement à vous joindre à nous. Les amis et les membres de votre famille sont les bienvenus.

Surveillez notre prochain INFOMAIISON pour les nouvelles excursions que nous préparons pour la saison estivale.

Cette année encore le père Noël nous a convoqués afin de recruter des lutins pour répondre aux lettres des enfants. Nous vous attendrons à la succursale St-Michel avec grand plaisir et nous vous servirons un goûter pour le dîner. L'atmosphère est toujours relaxe et agréable.

Au plaisir de vous revoir.

Pierre Amyot



Pierre Amyot,
président

Vous pouvez communiquer avec nous:

Club Héritage-Chapitre Maisonneuve
C.P. 217 Succursale St-Michel
Montréal (Québec) H2A 3L9
Tél. : 514-721-7743 poste 2005
heritagemaisonneuv@aei.ca

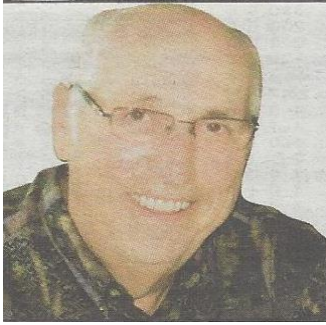
Pierre Amyot
Président
450-654-2709

Yvon Rainville
Vice-président
514-846-1354
melanie7@videotron.ca

Ginette Poirier
Trésorière
450-654-2709
gipoirier@aei.ca

Site WEB du chapitre Maisonneuve <http://heritageclub.ca/maisonneuve/accueil/>

IN MEMORIAM



M. Robert Gemme décédé le 25 juin 2016



M. Robert Levasseur décédé le 2 juillet 2016



À Montréal, le 28 août 2016, jour de son 40e anniversaire de mariage avec Louise Robillard, est décédé M. Robert Piché âgé de 65 ans.

Nous désirons offrir nos sympathies aux familles éplorées et à tous leurs proches.



C'est avec un très grand plaisir que *Pierre, Yvon et Ginette* vous annoncent la nomination de *Monsieur Rino Rioux* au poste de Webmaitre et nouveau membre au sein du conseil d'administration du Chapitre-Maisonneuve.

M. Rioux a travaillé chez Postes Canada comme Analyste-programmeur pendant 33 ans.

Nous vous invitons à vous joindre à nous pour lui souhaiter la bienvenue parmi nous et un franc succès dans ses nouvelles fonctions et responsabilités du

Site WEB du chapitre Maisonneuve <http://heritageclub.ca/maisonneuve/accueil/>

Le site internet du Chapitre Maisonneuve est votre site, vous pourrez contacter Rino pour lui fournir des renseignements, nouvelles et photos qui seront d'intérêt général pour nos membres.

Vous pouvez le rejoindre à rino.rioux@sympatico.ca

Merci Rino d'accepter ce nouveau défi et nous souhaitons aussi la bienvenue à sa conjointe Mme Élisabeth Boyce .

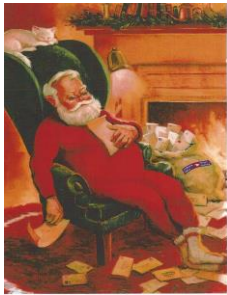
Campagne d'adhésion au Chapitre Maisonneuve 2017

Notre campagne d'adhésion 2017 débutera le 1er octobre prochain.

Vous trouverez **ci-joint un formulaire d'adhésion** afin de faire parvenir au chapitre votre cotisation annuelle.

Votre cotisation annuelle vous permet de recevoir votre journal, 4 fois par année et vous informe des nouvelles des membres agrémentés de photos prises lors de nos événements, dîners, soupers et excursions que nous organisons et de chroniques de nature générales..

L'Atelier du Père Noël en décembre 2016



Appel à tous! **Devenez un lutin!**

Le père Noël a besoin d'aide !

1988-2015 -Une tradition de service.

Nous vous invitons à vous joindre à nous au **bureau de poste St-Michel** transformé pour cette occasion en ATELIER du père Noël au **7640 boul. St-Michel au nord du boul. Crémazie.**

Nous servirons un dîner au cours des 3 jours indiqués ci-dessous.

Veillez nous contacter aux numéros cités à la page 1 pour nous informer de votre participation durant le mois de décembre 2016 aux dates suivantes;

7 décembre à 9.30 heures	14 décembre à 9.30 heures	21 décembre à 9.30 heures
---------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

Nous attendrons vos appels pour le grand plaisir des enfants et leurs familles du Grand Montréal et des environs.

Ouverture de la saison 2016-2017 de la Ligue de quilles des Postes

À l'annonce de la nouvelle saison 2016-2017, nous vous invitons à vous joindre aux joueurs les mardis de chaque semaine pour 12.30 heures au Salon de quilles St-Georges situé au 12 980 rue Notre-Dame Est, Pointe-aux-Trembles, Montréal

Vous pouvez contacter M. Raymond Gignac au 514-354-4303

Dîner de l'amitié 2016 organisé par le Chapitre Maisonneuve

Lors du dernier dîner de l'amitié, nous avons ramassé la somme de 325.00 \$ qui a été envoyée à la Fondation communautaire de Postes Canada qui nous a fait parvenir un merci joint ci-dessous:

Aux membres des
Chapitres du Club Héritage ayant
participé au dîner de l'amitié 2016,
et Monsieur Amyot,

Merci d'avoir fait un don à la
Fondation communautaire de Postes Canada pour les enfants.
Votre soutien est important et nous en sommes reconnaissants.

Votre don sera porteur d'un avenir meilleur
pour les enfants à l'échelle du pays.

Merci !

Nous ne pourrions
vivre sans vous! Merci encore!

La fondation communautaire de Postes Canada

Chronique Information

Vous trouverez ci-dessous une chronique de "éducaloi.qc.ca" :

L'hébergement des personnes âgées



Georges loue le même appartement, au 3e étage de son immeuble, depuis 15 ans. Il n'aime pas l'idée de devoir habiter ailleurs. Mais il vient d'avoir 75 ans. Monter et descendre les escaliers de l'immeuble commence à le rendre nerveux. Quelques-uns de ses amis vivent dans une résidence pour personnes âgées à proximité de son appartement. Georges commence à penser que cela pourrait être une bonne place pour y demeurer aussi.

Il se demande s'il peut mettre fin à son bail avant son terme. Il a aussi plusieurs questions à propos des résidences pour personnes âgées. Qui s'assure que ces résidences fournissent un bon service? Est-ce qu'il existe des protections particulières pour les résidents?

Puis-je quitter mon appartement avant la fin de mon bail?

Vous pouvez mettre fin à votre bail avant son terme dans certaines situations, notamment pour aller habiter dans un établissement qui offre des soins requis par votre état de santé. Pour en savoir plus, consultez notre article [La résiliation de bail par un locataire](#).

Si je deviens incapable de prendre des décisions, comment puis-je m'assurer qu'on respecte mes choix sur l'endroit où je veux vivre?

Il existe des situations où vous pouvez être [inapte](#) au sens de la loi, c'est-à-dire incapable de prendre vos propres décisions sur votre bien-être ou l'administration de vos biens. Par exemple, vous êtes atteint de la maladie d'Alzheimer et vous ne pouvez plus prendre de décisions.

Pour vous assurer que vos souhaits quant à l'endroit où vous désirez vivre soient respectés autant que possible, vous pouvez commencer par discuter de ces choix avec les membres de votre famille.

Vous pouvez aussi faire [un mandat de protection \(mandat en prévision d'incapacité\)](#). Ce document vous permet de désigner à l'avance la personne qui prendra les décisions sur votre bien-être et l'administration de vos biens lorsque vous êtes incapable de le faire vous-même. La personne que vous désignez est un « mandataire ». (Vous pouvez choisir plus d'une personne.)

Dans votre mandat, vous êtes libre d'inclure toutes les instructions que vous désirez pour votre mandataire. Par exemple, le modèle de mandat de protection du Curateur public du Québec prévoit le paragraphe suivant :

« Je souhaite, si possible, demeurer à domicile. Cependant, si mon état exigeait que je sois hébergé dans un milieu de vie plus sécuritaire et mieux adapté à mes besoins, mon mandataire en déciderait selon les circonstances, tout en tenant compte des souhaits que j'énonce ci-dessous : [...] »

Si vous êtes déclaré inapte et n'avez pas de mandat, une personne de votre entourage sera nommée par la Cour pour prendre des décisions en votre nom. Si personne n'est disponible, d'autres mécanismes juridiques se mettront en place. Pour en savoir d'avantage, consultez notre article [L'ouverture d'un régime de protection](#).

Vous pouvez aussi inscrire un paragraphe sur vos volontés d'hébergement dans un [testament de vie](#), aussi appelé testament biologique.

Vous devenez inapte, mais vous refusez d'aller vivre dans une résidence ou un établissement de santé comme un CHSLD? Il faudra alors une autorisation du tribunal pour vous forcer à y aller. Le tribunal devra obtenir votre avis sur la question, sauf si les circonstances rendent cela impossible.

Je vis dans une résidence pour personnes âgées ou dans un autre établissement que ma maison, quels sont mes droits?

Peu importe, si vous vivez dans une résidence ou un établissement, public ou privé, vous avez des droits tels que le droit d'être traité avec dignité, le droit à votre vie privée, le droit de vivre dans un endroit propre et sécuritaire et de prendre les décisions quant aux [soins médicaux](#) que vous recevez. Vous avez aussi le droit de recevoir une copie papier du code d'éthique des employés du centre pour connaître les règles qu'ils doivent respecter à l'égard des résidents.

Si vous habitez dans une résidence privée, c'est-à-dire une résidence dirigée par une autre personne que le gouvernement, vous avez le droit de recevoir les informations supplémentaires sur papier:

- Tous les services qui vous sont offerts ainsi que leur coût. Ces services peuvent porter sur l'hygiène, les soins médicaux, les systèmes d'appel à l'aide, les divertissements et le transport, par exemple.
- La procédure à suivre pour déposer une plainte et où adresser la plainte.

Cependant, certains établissements privés qui ont des contrats avec le réseau public de la santé et des services sociaux n'ont pas l'obligation de fournir des informations supplémentaires énumérées ci-haut.

Comment surveille-t-on de la qualité des services dans les résidences ou tout autre établissement pour personnes âgées?

La façon dont la qualité des services est surveillée dépend du type d'établissement où la personne est hébergée.

La résidence privée

Les propriétaires de résidences privées doivent satisfaire à certaines conditions mises en place par le gouvernement et ainsi obtenir un certificat de conformité. Ils doivent renouveler leur certificat tous les 4 ans. Le gouvernement peut, à tout moment, demander l'inspection de ces résidences.

Ces conditions portent sur plusieurs sujets comme l'espace pour recevoir en privé des invités, le traitement respectueux des résidents, garder à jour les dossiers médicaux (à moins que le résident ne s'oppose à ce que la résidence détienne ce type d'information), faire le ménage et installer des systèmes d'appel à l'aide.

Établissement public ou qui a un contrat d'opération avec le gouvernement

Il y a différents types d'établissements :

- Des Centres d'hébergement et de soins de longue durée (« CHSLD »): ils fournissent des soins médicaux complets et d'autres types de soins aux personnes qui ne peuvent plus vivre par elles-mêmes.
- Les « ressources intermédiaires » : cette catégorie inclut les appartements supervisés et les résidences de groupe. Ces établissements fournissent des services de soutien, mais pas de service sur place de physiothérapie, de soins infirmiers ou de soins médicaux.
- Les « ressources de type familial » : elles accueillent un maximum de 9 personnes toutes capable d'un minimum d'indépendance.

CHSLD

Les CHSLD doivent être accrédités par le [Conseil québécois d'agrément](#) et l'[Agrément Canada](#). Ces organisations sont indépendantes du gouvernement et doivent renouveler leur agrément tous les 5 ans.

Pour garder leur accréditation, les CHSLD doivent distribuer, aux résidents et à leur famille, des questionnaires pour évaluer leur niveau de satisfaction tous les 3 ans.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux effectue à l'occasion des visites de ces établissements pour s'assurer de la qualité des services offerts. Les rapports de ces visites sont disponibles sur le [site du ministère](#).

Chaque CHSLD doit aussi mettre sur pied un comité des usagers responsable d'informer les résidents de leurs droits, de défendre leurs intérêts et tenter d'améliorer la qualité des services. Vous pouvez demander au directeur de votre CHSLD les coordonnées de ce comité.

Ressources intermédiaires et de type familial ces ressources doivent satisfaire aux standards déterminés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Tous les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) doivent garder un registre des ressources ayant conclu une entente avec un établissement de santé de la région. Les établissements sont responsables de procéder à l'évaluation des ressources.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux visite aussi occasionnellement les ressources intermédiaires et les ressources de type familial pour s'assurer de leur qualité. Les rapports de ces visites sont disponibles sur le site [Web du ministère](#).

Chaque ressource doit aussi mettre sur pied un comité qui a comme rôle d'informer les résidents de leurs droits, de défendre leurs intérêts et d'essayer d'améliorer la qualité des services. (Dans certains cas, il existe un comité pour plusieurs établissements.) Vous pouvez demander au directeur de votre établissement les coordonnées du comité.

Comment dois-je procéder si je veux déposer une plainte concernant les services reçus dans une résidence privée ou un autre établissement?

Vous pouvez commencer par parler à la personne concernée afin de voir si vous pouvez résoudre la situation. Si cela ne fonctionne pas, vous pouvez déposer une plainte officielle. La procédure de dépôt d'une plainte est légèrement différente selon le type d'établissement où vous habitez.

Enfin, dans le cas d'incidents sérieux comme une attaque physique, vous pouvez contacter directement la police de votre quartier.

Les résidences privées

Vous ou une autre personne pouvez déposer une plainte par téléphone, par la poste ou en personne auprès de votre Commissaire aux plaintes et à la qualité des services. Une partie du rôle du commissaire est d'aider les gens à formuler leurs plaintes.

Pour trouver le nom et les coordonnées du commissaire dans votre région, demandez à un membre du personnel de votre établissement ou appelez le numéro général d'information du gouvernement : 1-877-644-4545. Vous pouvez aussi consulter la liste des commissaires selon votre région sur le site web du [ministère de la Santé et des Services sociaux](#).

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse de votre commissaire ou si vous ne recevez pas de réponse dans les 45 jours après la date où le commissaire a reçu votre plainte, vous pouvez vous adresser au [Protecteur du citoyen du Québec](#) (1-800-463-5070).

Si votre plainte ne concerne pas la qualité des services reçus, mais le fait que les services listés dans votre bail ne vous ont pas été donnés, vous pouvez également contacter la [Régie du Logement](#). Composez le 1-877-644-4545 pour obtenir le numéro du bureau de la Régie du logement le plus près de chez vous.

CHSLD, ressources intermédiaires et ressources de type familial

Vous ou une personne qui agit en votre nom pouvez déposer une plainte par téléphone, par la poste ou en personne auprès du Commissaire aux plaintes et à la qualité des services de votre établissement. Un membre du personnel de votre établissement peut vous donner ses coordonnées. Une partie du rôle du commissaire est d'aider les gens à formuler leurs plaintes.

Vous pouvez aussi obtenir de l'aide du [Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes](#) (CAAP) de votre région. Leurs services sont gratuits et confidentiels. Vous pouvez les joindre au : 1-877-767-2227.

Une autre ressource d'aide est le Comité des usagers qui représente les intérêts des résidents des CHSLD, des ressources intermédiaires et des ressources de type familial. Demandez les coordonnées de votre comité au directeur de votre établissement ou au Commissaire aux plaintes et à la qualité du service.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse du commissaire ou si vous n'obtenez pas de réponse dans les 45 jours après la date où le commissaire a reçu votre plainte, vous pouvez vous adresser au [Protecteur du citoyen du Québec](#) (1-800-463-5070).

Vous devez savoir que les procédures décrites ci-haut ne couvrent pas les plaintes sur un traitement donné par un médecin, un résident en médecine, un pharmacien ou un dentiste. Pour en connaître davantage sur ce type de plainte, vous pouvez consulter nos articles [Porter plainte à l'égard des services de santé et des services sociaux](#) et [Les obligations du médecin envers ses patients](#).

Albi le Géant Les cartes cadeau d'une valeur de 500.00 \$ et sans date d'expiration sont toujours disponibles, pour les membres du Club Héritage et pour l'obtenir, vous pouvez en faire la demande à Pierre, votre président du chapitre Maisonneuve.

Ces cartes sont la gracieuseté de notre partenaire de prestige et ses concessionnaires.

Johnson/MÉDOC/La Capitale

Depuis le mois de juin dernier, nous vous faisons part en partenariat avec Johnson Inc., des plans d'assurance voyage, assurance habitation et assurance auto qui sont disponibles aux membres du Club Héritage à travers le Canada. Vous trouverez ci-dessous à cet effet un pamphlet promotionnel.

PROMOTIONS ET AVANTAGES EXCLUSIFS AUX MEMBRES

AUTO



- **Jusqu'à 120 \$** de réduction sur chaque nouvelle assurance auto¹
- **Aucune surprime** pour vos voyages au Canada et aux États-Unis
- Dormez sur vos deux oreilles en optant pour la **valeur à neuf 6 ans**, la plus longue offre dans l'industrie
- Avec l'option 0 \$ de franchise, n'avez **aucune franchise à payer** en cas de sinistre

HABITATION

Propriétaires – Locataires – Copropriétaires



- **Jusqu'à 240 \$** de réduction en regroupant vos assurances auto et habitation chez nous¹
- **Dégâts des eaux** : choisissez parmi les protections les plus avantageuses de l'industrie
- **Protections incluses sans frais** : les biens et la responsabilité civile de vos enfants temporairement à l'extérieur pour leurs études sont couverts
- Vous possédez **une piscine ou un spa**? Informez-vous sur nos protections, dont la valeur à neuf pour les piscines creusées

VÉHICULES DE LOISIRS

Autocaravane – Bateau – Caravane – Motocyclette
Motoneige – Quad



- **Jusqu'à 240 \$** de réduction en regroupant vos assurances auto et véhicule de loisirs chez nous¹
- **Protections incluses sans frais** pour les équipements et accessoires
- **Assistance routière gratuite** avec toute assurance moto, caravane en mouvement et autocaravane
- **Service d'indemnisation rapide et efficace**, vous permettant de profiter de votre saison au maximum

EXCELLENTE PROTECTION



Saviez-vous que les dégâts des eaux sont la cause de réclamation la plus fréquente en assurance habitation?

La Capitale vous propose des protections contre les dégâts des eaux parmi les plus avantageuses de l'industrie et vous permet même d'ajuster celles-ci selon vos besoins.

AVANTAGES EXCLUSIFS



- **Tarification privilégiée** parce que vous êtes membre d'une organisation partenaire
- **Assurance protection juridique** : optez pour cette protection qui permet entre autres de consulter ou d'être accompagné par un avocat sans avoir à en déboursier tous les frais
- **Excellent service** : 96 % de nos clients nous choisiraient à nouveau²
- **0 \$ d'augmentation** pendant 24 mois, grâce à notre police 2 ans
- Réduction additionnelle en payant par prélèvements préautorisés

**Demandez une soumission
dès maintenant!**

1 800 563-0677

lacapitale.com/johnson


La Capitale
Assurances générales

Important

Réservations pour nos dîners, soupers et les excursions.

Afin de nous permettre de connaître le nombre de participants à nos activités le plus rapidement possible, **nous vous invitons à confirmer votre présence avant ces activités.** Nous devons à chacune des activités informer les restaurateurs du nombre de participants. Votre collaboration à l'organisation de nos activités sera très appréciée. Merci.

Vous pouvez confirmer votre présence de 2 façons:



- Par courriel au heritagemaisonneuv@aei.ca



- Par téléphone ou par courriel à la personne du chapitre de votre choix que vous trouverez à la page 1 de ce journal.

Date à réserver à votre agenda 2016-17

Chapitre Maisonneuve

Voir les détails de ces événements dans nos pamphlets ci-joints.

Dîner de septembre 2016

Mercredi 28 septembre 2016

Restaurant Zappy Pizzeria

Dîner d'octobre 2016

Mercredi 19 octobre 2016

Restaurant HUONG XUA

Dîner de novembre 2016

Mercredi 23 novembre 2016

Restaurant Ottavio

Souper dansant de Noël

Dimanche 18 décembre 2016

Restaurant Buona Sera

Dîner du Jour de l'an

Jeudi 29 décembre 2016

Restaurant La Casa grecque

Dîner de janvier 2017

Mercredi 25 janvier 2017

Restaurant L'Académie

Dîner de février 2017 /St-Valentin

Mercredi 15 février 2017

Restaurant FuLam-Repentigny

Dîner de mars 2017/Élections et RGA

Mercredi 22 mars 2017

Restaurant Apelia



Chapitre Maisonneuve

La Route du Rock and roll

Prix: 89.00 \$ par personne 1 repas

Date: Mercredi le 26 octobre 2016.

Vous devrez être arrivé pour 11.00 heures
Aucun transport n'est fourni, vous devrez utiliser
votre voiture.

Dîner et spectacle de Martin Fontaine (voir
au verso)

Restaurant haut de gamme du Club de Golf Le
Mirage

3737 chemin Martin, Terrebonne, QC J6X-0B2.

Nous vous demandons de réserver le plus rapidement
possible au 450-654-2709, particulièrement s'il y a grève de la poste.

Le nombre de places est limité au Club de Golf Le Mirage.

Club Héritage-Chapitre Maisonneuve
C.P. 217 Succursale St-Michel
Montréal (Québec) H2A 3L9
Tél. : 514-721-7743 poste 2005



Formulaire d'adhésion 2017

heritagemaisonneuv@aei.ca

Tél. : 514-721-7743 poste 2005

Je désire être membre cotisant du Club Héritage – Chapitre Maisonneuve.

La cotisation annuelle est de 13,00\$ par personne ou
de 25,00\$ par couple.

Nouvelle adhésion ☐

Renouvellement ☐

COMPLÉTER EN LETTRES CARRÉES S.V.P.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ App. : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Numéro de téléphone : _____ Adresse courriel : _____

CONJOINT(E)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ App. : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Numéro de téléphone : (____) _____ Adresse courriel : _____

Je désire ajouter un montant à mon chèque pour contribuer à la Fondation
communautaire de Postes Canada pour un montant de _____ \$

Vous trouverez ci-joint mon chèque au montant total de _____ \$

S.V.P., faire parvenir ce formulaire accompagné de votre paiement à l'adresse suivante :

Club Héritage – Chapitre Maisonneuve

C.P. 217

Succursale St-Michel

Montréal (Québec) H2A 3L9

ZONE RÉSERVÉE au chapitre:

No de membre national: M.

Mme

A100

No de carte d'adhésion: M.

Mme



Chapitre Maisonneuve

Dîner du mercredi 19 octobre 2016



Restaurant HUNG XUA

*7061 rue Jarry Est coin Av. Neuville
Montréal, QC*

Heure: 11.30 heures

Cuisine vietnamienne, thaïlandaise et asiatique.

Prix: Moins de 20.00\$ per personne

Apportez votre vin

Addition payable à votre table.

Stationnement disponible

IMPORTANT

SVP, veuillez **réserver vos places** sans faute en téléphonant au bureau du chapitre au 514-721-7743 poste 2005 ou au 450-654-2709 Pierre Amyot ou par courriel au heritagemaisonneuv@aei.ca



CHAPITRE MAISONNEUVE

Dîner de novembre 2016

*Nous vous invitons cordialement au restaurant Ottavio pour le dîner,
le 23 novembre prochain.*

Ottavio *Pizza, Pâtes, Moules*
www.ottavio.ca

6880 RUE JEAN-TALON EST
QUARTIER ST-LÉONARD, MONTRÉAL
DANS LE CENTRE D'ACHAT EN FACE DU MAGASIN ARES
à 11.30 heures

MENU VARIÉ DE PÂTES À 10.00 \$ AVEC
QUELQUES EXTRAS ET MENU À LA CARTE.
PRIX TRÈS RAISONNABLES.
TAXES ET POURBOIRES NON-INCLUS

Addition payable à la table.

Apportez votre vin et votre bière.

SVP, veuillez **réserver vos places** en téléphonant au bureau du chapitre
au 514-721-7743 poste 2005 ou au 450-654-2709 Pierre Amyot,
par courriel au heritagemaisonnev@aei.ca



Chapitre Maisonneuve

Souper dansant de Noël 2016



Restaurant Buona Sera

5337 boul. Henri-Bourassa Est, Montréal-Nord

Dimanche 18 décembre 2016

Table d'hôte à environ 35.00\$ par personne
n'incluant pas les taxes et le pourboire

Restaurant licencié

Animation

*Nous vous ferons parvenir les détails de cet événement par la
poste au cours du mois d'octobre prochain.*

*Cependant, nous vous demandons de réserver vos places le plus
rapidement possible.*

Le nombre de places disponibles est limité.

SVP, veuillez **réserver** en téléphonant au bureau du chapitre au
514-721-7743 poste 2005 ou au 450-654-2709 ou par courriel au

heritagemaisonneuv@aei.ca

Chapitre Maisonneuve



Dîner du jour de l'An



L'on célébrera la nouvelle année, cette année encore au
RESTAURANT LA CASA GRECQUE

10651 BOUL. PIE IX (coin Amiens), Montréal

Centre d'achat Forest

Arrêt d'autobus en face

Grand stationnement gratuit

Nous aurons des tirages de cadeaux et un tirage moitié-moitié.

Bienvenue à tous.

Apportez votre vin.

DATE: Jeudi 29 décembre 2016

Heure: 11.30 heures

Menu

Soupe du jour

Crevettes papillon

ou Filet de sole

ou Brochette de poulet

ou Lasagne

ou Steak à la grecque

Dessert du jour

Thé ou café

19.00 \$ Taxes et pourboire inclus

**IL est IMPORTANT DE CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE PAR LA POSTE au moyen du
coupon-réponse et le faire parvenir avec un chèque avant le 15 décembre au**

Club Héritage – Chapitre Maisonneuve

C.P. 217, Succ. St-Michel, Montréal (Québec) H2A 3L9

Bureau 514-721-7743 poste 2005 ou au 450-654-2709

COUPON-RÉPONSE Dîner du Jour de l'An 2016

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Numéro de téléphone : _____

Nombre de personnes : _____ X 19.00 \$ par personne Total: _____ \$



CHAPITRE MAISONNEUVE

dîner de janvier 2017

RESTAURANT L'ACADÉMIE
(Niveau rez-de-chaussée)
7275 boulevard Galeries d'Anjou, Anjou
(près du Tim Horton)
Stationnement disponible.



DATE: 25 janvier 2017
Heure: 11.30 heures
Prix: À compter de 16.00\$

Menu à la carte et Table d'hôte offerts.

Addition payable au serveur.

Apportez votre vin et votre bière.

SVP, veuillez **réserver vos places le plus rapidement possible** en téléphonant
au bureau du chapitre au 514-721-7743 poste 2005 ou
au 450-654-2709 Pierre Amyot ou par courriel au
heritagemaisonneuv@aei.ca



CHAPITRE MAISONNEUVE



dîner DE LA ST-VALENTIN 2017

Afin de rencontrer de nouveaux membres et vos amis,
Pierre, Yvon, Rino et Ginette vous convient au

Restaurant Fu Lam

358 Notre-Dame

Repentigny, QC

(Marina Repentigny, au fond du terrain de stationnement)

Buffet chinois

Espace de stationnement disponible.

Date : Mercredi 15 février 2017 à 11.30heures

Prix: 18.00 \$ par personne
Taxes et pourboire inclus

Restaurant licencié.

**IL SERA IMPORTANT DE CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE PAR LA POSTE au moyen du
coupon-réponse et le faire parvenir avec un chèque au
Club Héritage – Chapitre Maisonneuve
C.P. 217, Succ. St-Michel, Montréal (Québec) H2A 3L9
Bureau 514-721-7743 poste 2005 et Pierre Amyot au 450-654-2709**

COUPON-RÉPONSE

dîner de la St-Valentin 2017

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Ville: _____

Code postal: _____ Numéro de téléphone : _____

Nombre de personnes : _____ X 18.00 \$ **Chèque ci-joint au montant de** _____ \$



Chapitre Maisonneuve

dîner de mars 2017

Réunion générale annuelle et élection.

22 mars 2017

Bienvenue à tous au Restaurant Apelia

3145 rue Jarry Est, quartier St-Michel (près de la 9e Avenue), Montréal

Heure: 11.30 heures



MENU à la carte ou Table d'hôte

incluant

Soupe

Dessert du jour

Thé ou café

L'addition est payable à la table.

Restaurant licencié

IMPORTANT

SVP, veuillez **réserver vos places** sans faute en téléphonant au bureau du chapitre au 514-721-7743 poste 2005 ou au 450-654-2709 Pierre Amyot ou par courriel au heritagemaisonneuv@aei.ca